

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 24 juin 2013

Commission « développement économique et urbanisme»

Séance du 4 juin 2013

31 Travaux d'aménagement de l'île Saint - Maurice - plan de financement e demande de subvention au Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territorial 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M.TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

37

■ **Rapport de présentation :**

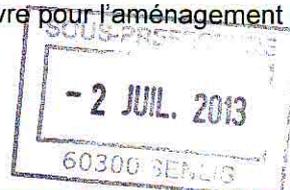
Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Présentation du projet

L'île Saint Maurice est un site privilégié du territoire creillois. C'est un vaste espace vert d'environ 43 800 m² en centre ville, bordé par l'Oise, face aux coteaux boisés. Il a une vocation sportive, de promenade, de convivialité, et accueille des manifestations annuelles d'envergure.

Identifiée comme un territoire stratégique, l'île apparaît au sein des projets de renouvellement urbain comme espace qui relie le quartier Gournay aux hauts de Creil.

Dans le cadre d'une convention de groupement de commandes, la ville de Creil et la communauté de l'agglomération creilloise ont lancé une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce site.



maintenant !

Les objectifs des aménagements sont les suivants :

- Requalifier l'intégralité du site, le relier au centre ville, remettre à niveau les équipements sportifs, et en proposer de nouveaux
- Réaliser les travaux confortatifs nécessaires à la pérennité de l'île St Maurice (réfection des berges)
- Améliorer les conditions d'accueil des manifestations

Le projet d'aménagement de ce poumon vert a été inscrit au Programme Urbain Intégré financé par les fonds européens, porté par la communauté de l'Agglomération Creilloise (études et travaux). L'étude de maîtrise d'œuvre est également financée par le Conseil Général de l'Oise et le Conseil Régional au titre du FRAPP.

Les travaux démarreront dans le courant du 2^e semestre 2013 avec le renforcement de la passerelle existante traversant le petit bras de l'Oise. L'objectif est d'assurer les continuités piétonnes lorsque la passerelle reliant l'île au quai d'aval sera livrée. Les travaux se poursuivront par le renforcement de berges, les aménagements paysagers, et les boucles de promenade vers le centre ville. Ils font l'objet d'un dossier au titre de la loi sur l'eau qui est actuellement en cours d'instruction.

Plan de financement proposé pour les travaux à maîtrise d'ouvrage ville

Dans le cadre du Projet Urbain Intégré, les travaux d'aménagement de l'île sont inscrits. Ces travaux sont également éligibles au programme du Plan de Relance Territorial 2013 du Conseil Régional de Picardie. En effet, le projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice s'inscrit pleinement dans cet axe répondant à des enjeux régionaux en matière d'aménagement et de développement durable du territoire creillois.

TOTAL	FEDER	Conseil Régional	Ville
100 %	46,2 %	26 %	27,8 %
2 421 650 € HT	1 120 00 € HT	629 587 € HT	672 063 € HT

Il vous est proposé d'approuver le plan de financement, et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territorial,

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, développement économique »

Considérant la volonté commune de la CAC et de la Ville d'aménager ce site dans le cadre du groupement de commande signé le 2 juin 2009,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le plan de financement et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide du Conseil Régional de Picardie dans le cadre du Plan de Relance Territorial 2013,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Article 3 : d'imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 2315/0702/823 VO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 02 JUL 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13

et publication ou notification le 2/07/13

CREIL, le 2/07/13

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



